



(Juin 2024)

Travaux « Plan Climat » Paris Habitat vous rembourse et revoit votre contribution

GROUPE ERARD CHARENTON

Locataires,

L'étude réalisée par SLC-CSF
a mis en évidence que sur votre groupe « ERARD CHARENTON »,
qui a fait l'objet d'un « Plan Climat »,
Paris Habitat faisait payer aux locataires
au titre de la contribution au partage de l'économie de charges
plus qu'il n'y était autorisé.

Le SLC-CSF est donc intervenu
auprès de la Direction Générale de l'Office
pour demander

- **la baisse du montant de la 3^{ème} ligne sur la quittance**
 - **et le remboursement des sommes non dues.**

A l'issue de plusieurs années de négociations,
Paris Habitat a accepté
de procéder à la baisse* de votre contribution mensuelle
au partage de l'économie de charges,
et de rembourser aux locataires de votre groupe
près de **75 000 €* sur l'avis d'échéance du 1^{er} juin 2024,**
(avis d'échéance que vous avez récemment reçu)
soit en moyenne près de 150 €* par logement.

Le SLC-CSF continuera à agir pour le respect de vos droits
et une meilleure maîtrise de la quittance.

Locataires,
soutenez l'action du SLC-CSF.

** Ajustement et remboursement par locataire au prorata de la surface du logement et du temps d'occupation*